

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

www.unsa-education.org/sien

Bulletin bimestriel n° 101
1er septembre 2006

Editorial

Nous allons connaître cette année avec les élections professionnelles et le congrès de Lille, des moments particulièrement importants. Les revendications des inspecteurs ne pourront aboutir qu'avec un syndicat fort de ses adhérents.

Sommaire en page 3

Rentrée 2006

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par un conflit dur qui a permis à notre syndicat de faire entendre sa force et sa détermination. Mais la lutte n'est pas une fin en soi, encore convient-il qu'elle débouche sur de réelles avancées. A cet égard, les syndiqués ont envoyé un message particulièrement clair suite aux propositions du ministre : dans un premier temps, celles-ci étaient nettement en deçà de nos attentes et nous les avons rejetées ; d'autres ont été émises, toujours inférieures à ce que nous réclamions, mais à même de débloquer de nombreuses situations. Le réalisme a prévalu, ainsi que la solidarité de tous, afin que plus de 450 collègues bénéficient rapidement d'une amélioration de carrière.

L'année scolaire 2005-2006 a également permis d'obtenir d'autres gains, symboliques ou financiers, mais dont certains ne vont pas sans poser problème. Globalement, au plan corporatif, nous avons marqué des points, même si nous sommes fort conscients que bien du chemin reste à parcourir. Nous restons fermes et résolus, portés en cela par la remarquable mobilisation dont ont su faire preuve tous les syndiqués du SI.EN.

Cette année fut aussi caractérisée par un retour remarqué de notre organisation dans le débat pédagogique. Il faut dire qu'en ce domaine le ministre a multiplié les motifs à même de nous faire réagir ! Que ce soit dans le premier et le second degrés, dans le domaine de l'information et de l'orientation, dans la voie générale ou professionnelle, les provocations ont été nombreuses et notre syndicat s'est toujours affiché en première ligne, tout en s'attachant à rechercher des issues plutôt que d'attiser les conflits.

L'année à venir s'annonce difficile : les turbulences sociales prévisibles et les enjeux politiques incontournableement associés aux échéances électorales ne nous faciliteront pas la tâche. Dans un tel contexte, nous savons par avance que les pressions seront fortes et que notre syndicat devra se montrer à la fois vigilant et réactif. La mise en place progressive d'une évaluation, aussi contestable dans sa forme que dans l'application qui en est envisagée, constitue une réelle menace pour l'équité ; les contraintes mal maîtrisées de la mobilité initiale des inspecteurs conduisent de plus en plus à des dérives inacceptables ; les mesures relatives à nos conditions de travail relèvent plus à ce jour du vœu pieux que de réelles orientations... Il serait possible de poursuivre à l'envi la liste des points sur lesquels le SI.EN devra s'engager.

Pour gagner il faut être fort ; nous aurons au moins deux occasions cette année de montrer que nous le sommes : tout d'abord dans le cadre de la syndicalisation, chaque syndiqué renforce notre audience collective, ensuite dans le cadre des élections professionnelles où nous aurons une nouvelle fois la possibilité d'affirmer que le SI.EN est bien le porteur reconnu des attentes de tous les IEN. Chacun d'entre nous doit être un militant, se syndiquant et incitant les hésitants à nous rejoindre, pour que tous ensemble nous soyons en mesure de défendre notre profession et nos valeurs au sein de notre fédération, l'UNSA-Education.

Au nom du Bureau National, je souhaite à chacun une bonne rentrée... professionnelle et syndicale !

Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire Général

Un syndicat

- représentatif de tous les inspecteurs du premier degré, de l'enseignement technique et professionnel, de l'information et de l'orientation, des collèges et des lycées

Le SI.EN est le syndicat le plus important parmi les syndicats d'inspecteurs (son nombre d'adhérents est largement supérieur à l'ensemble des autres syndicats d'inspecteurs)

- démocratique, indépendant, unitaire et pluraliste

- connu et reconnu par tous les partenaires, les collectivités locales, les associations et les organismes professionnels

- solidaire, au sein de l'UNSA Education, des personnels enseignants et non enseignants des secteurs de l'Education, de la recherche et de la culture.

**Un engagement
syndical fort au
service des
inspecteurs**

Le seul syndicat d'inspecteurs

• à siéger au Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Education nationale et au Conseil Supérieur de l'Education

• à avoir obtenu, depuis le décret statutaire, des avancées significatives, notamment :

- accélération du déroulement de la carrière des IEN ;
- 10ème échelon de la classe normale
- accès à l'échelle lettre A pour tous les IEN hors classe ;

• à défendre les situations individuelles sans perdre de vue l'intérêt collectif.

Une stratégie syndicale cohérente ...

- Revendication d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées réunissant les actuels IEN et IA-IPR, pour constituer une entité plus forte, plus crédible et donc mieux reconnue ;
- défense de l'égalité de dignité de personnels d'encadrement qui exercent les mêmes missions : même régime indemnitaire et même gestion de carrière

... qui vise un objectif clair :

l'amélioration de la situation de tous les inspecteurs pour assurer à chacun une réelle promotion par rapport à son corps d'origine et une juste reconnaissance des responsabilités qu'il exerce.

Le site Internet du SI.EN

www.unsa-education.org/sien

Le site Internet du SI.EN est désormais un outil indispensable de la vie syndicale. Son audience s'est accrue de manière significative avec une moyenne de cent cinquante connexions chaque jour. Il répond aux objectifs que s'est fixés le Bureau National :

1 - Fournir aux syndiqués une information performante en permanence actualisée

Une page d'accueil permet d'un seul coup d'oeil de découvrir un message bref sur la vie syndicale (Flash) et une page de titres présente la liste des documents mis en ligne récemment sur le site (Actualité).

Les documents sont classés par dossiers thématiques avec une organisation chronologique et un code de couleur permettant d'identifier facilement les analyses syndicales (fond ocre), les textes officiels (fond jaune) et les autres (fond vert).

On y trouve notamment dès leur publication les principaux articles du bulletin bimestriel qui pour des raisons de fabrication et de routage parvient aux adhérents dans un délai moyen d'un mois.

2 - Renforcer la participation des adhérents à la vie syndicale

Un espace mis à disposition des sections départementales et académiques doit offrir une plus grande place à l'expression de la diversité des réalités locales.

Des messages sont régulièrement adressés aux adhérents qui ont communiqué leur adresse électronique.

Enfin, nous vivons dans un système complexe où chacun est producteur potentiel d'informations et de réflexions susceptibles d'intéresser l'ensemble des collègues : c'est aussi grâce au développement d'un tel système en réseau que peut se renforcer l'efficacité syndicale.

**Sur le site Internet
un espace est
réservé aux seuls
adhérents**

On y trouve notamment toutes les informations « sensibles » telles que les résultats des CAPN, les textes soumis à concertation par le ministère ou les documents syndicaux sur lesquels le Bureau National consulte les adhérents.

Message aux inspecteurs stagiaires

Le Bureau National du SI.EN-UNSA Education adresse ses plus chaleureuses félicitations aux collègues qui ont réussi le concours d'IEN ou d'IA-IPR et leur souhaite la bienvenue dans le corps des inspecteurs.

La situation des stagiaires IEN et IA-IPR a fortement évolué depuis la rentrée 2001 puisque IEN-ET, IEN-IO et IA-IPR sont affectés directement sur poste vacant à l'issue de leur réussite au concours.

Si le positionnement des IEN "1er Degré" s'inscrit dans la continuité, celui de nos collègues en responsabilité dite "limitée", dès leur première année d'exercice, a conduit le SI.EN-UNSA à interpellier à plusieurs reprises la DPATE puis la DE sur cette nouvelle modalité.

En effet, ce nouveau régime a conduit certains collègues stagiaires IEN-ET, IEN-IO et IA-IPR à éprouver parfois de grandes difficultés à gérer en parallèle le quotidien du plein exercice avec les exigences de la formation théorique de l'ESEN.

Le SI.EN-UNSA Education réaffirmera, lors des prochaines audiences prévues avec le ministère, son soutien aux collègues stagiaires qui, forts du caractère inter-catégoriel de leur formation, s'inscrivent dans la logique du corps unique d'inspecteurs.

Enfin, comme nous l'avons encore démontré lors des CAPA d'avril et juin derniers le SI.EN-UNSA soutiendra la demande de mutation en fin de première année d'exercice de ceux qui n'ont pu obtenir une première affectation conforme à leurs vœux.

Nous invitons les stagiaires IEN et IA-IPR à rejoindre notre syndicat. Des membres du Bureau National leur rendront visite à la sous-direction de la formation de Poitiers pour leur témoigner de notre soutien et de notre volonté de faciliter leur intégration dans le corps d'inspection.

Le Bureau National

**Le SI.EN, c'est
l'attachement aux valeurs
d'indépendance, de
démocratie, de laïcité et de
solidarité**

**Le SI.EN, c'est la
volonté constante d'évoluer
et de progresser dans
l'intérêt du service public**

**Le SI.EN, c'est la
conviction forte de la
capacité d'adaptation du
système éducatif aux
besoins des élèves**

Sommaire

Rentrée 2006	p 2
Message aux inspecteurs stagiaires	p 3
Pourquoi adhérer au SI.EN ?	p 4
Affectations des IEN et des IA-IPR	p 6
Responsables académiques et du second degré	p 12
Les membres du Bureau National	p 14
Le SI.EN en 2006 (M. Volckcrick)	p 15
Vie dans les académies : Lille	p 16
Vie dans les académies : Montpellier	p 17
Tribune libre (de la valeur des concours - IEN un métier qui évolue)	p 18
Tribune libre (langue d'intégration et scolarisation)	p 19
Adhésions 2006	p 20

L'inspection n° 101

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire : **0511 S 07856**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

SI.EN - UNSA Education

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

Quelques raisons pour un IEN EG/ET de se syndiquer (ou re-syndiquer) au SI.EN

Pourquoi adhérer au SI.EN quand on est IEN-IO ?

Pourquoi adhérer au SI.EN quand on est IA-IPR ?

Vous serez représenté par des collègues qui connaissent bien les contours et les difficultés du métier.

↳ Les élus du SI.EN ont toujours œuvré pour une clarification des missions, une égalité de traitement des inspecteurs qu'ils interviennent en lycées, collèges, lycées professionnels, écoles.

↳ Les interventions des commissaires paritaires du SI.EN en CAPN sont toujours fondées sur la défense des droits de chaque inspecteur dans le respect de règles sans lesquelles il ne saurait y avoir de gestion équitable. Leur action a permis de limiter la suppression des postes ET. Elle se poursuivra pour obtenir une réelle transparence dans la gestion des emplois et une amélioration de la situation dans certaines disciplines et dans certaines académies.

↳ L'écoute et l'aide apportées par le SI.EN aux stagiaires tout au long de leur formation, lors de leur première affectation et de leur titularisation est constante et prend en compte les souhaits et difficultés de chacun.

↳ D'abord, parce qu'il est important pour tous les inspecteurs de se retrouver dans un syndicat représentatif et fort. Le SI.EN regroupe tous les inspecteurs du 1er et du second degrés. Il lutte pour que leur formation et leur carrière correspondent aux niveaux de leurs responsabilités. Les inspecteurs qui travaillent dans le champ de l'orientation, qu'ils soient CSAIO ou IEN-IO, ont des missions transversales qui s'exercent en collégialité, il est donc particulièrement important pour eux de rejoindre dans un syndicat, le SI.EN, et une fédération, l'UNSA, les autres cadres du système éducatif.

↳ Se syndiquer au SI.EN, c'est aussi, pour chacun individuellement, la possibilité de bénéficier des informations et des éventuels moyens de défense que le SI.EN apporte à chaque adhérent.

↳ Tout d'abord, et c'est le cas de nombreux collègues qui ont été IEN, par fidélité à leur organisation syndicale. Qu'ils aient accédé à leur nouveau statut par concours ou qu'ils aient été intégrés par liste d'aptitude, nombre d'entre eux continuent à se reconnaître dans les valeurs défendues par notre organisation. Malgré les appels du pied d'autres syndicats, ils persistent à faire confiance en leur syndicat, et nous les en remercions !

↳ Cet attachement à l'identification des inspecteurs par la mise en exergue de leurs missions communes, quels que soient les niveaux du système éducatif ou les spécialités dans lesquels ils interviennent, est en effet ce qui fait la spécificité de notre syndicat.

↳ Adhérer au SI.EN, c'est entrer dans un espace de libre parole au sein duquel chacun peut exprimer librement son point de vue et ses idées. Nous restons persuadés que c'est dans la transparence et la liberté d'expression que se construit la légitimité syndicale. Notre site est une des matérialisations les plus évidentes de cette orientation.

↳ L'action du SI.EN a été déterminante pour la revalorisation de l'indemnité de charges administratives des IEN EG-ET et IO désormais alignée sur celle de nos collègues IA-IPR.

↳ Les rencontres avec les conseillers du ministre nous permettent, au regard de notre connaissance des systèmes de formation professionnelle, d'analyser ou de formuler, en qualité d'experts, des propositions qui reflètent notre engagement pour :

- moderniser l'appareil de formation professionnelle ;
- placer le lycée professionnel au cœur de la diversification des parcours au collège dans le cadre de la découverte professionnelle ;
- favoriser la lisibilité des parcours de formation au lycée professionnel et le développement de l'apprentissage en EPLE en s'appuyant sur le concept du lycée des métiers ;
- renforcer l'articulation entre la voie professionnelle et technologique ;
- valoriser le statut du jeune en formation professionnelle sous statut scolaire.

Marie-Paule COLLET et Alain MARIE

↳ Mais surtout, dans la conjoncture actuelle où les inspecteurs chargés du pilotage de l'information, de l'orientation et de l'insertion doivent être présents et entendus, la voie syndicale est essentielle pour être force de propositions.

↳ Au SI.EN le débat est libre, chacun peut s'exprimer en toute clarté, plus nous serons nombreux, plus notre réflexion sera féconde et nous avons la certitude que les spécificités de notre rôle et de nos compétences seront défendues.

Francine GROSBRAS
Secrétaire générale adjointe secteur
Information et Orientation

↳ Rejoindre le SI.EN, c'est aussi accéder à tous les services d'information et de défense des personnels auquel tout syndiqué a droit. Notre siège est accessible en permanence par téléphone. Les courriels sont aussi un moyen de communication moderne et rapide que nous nous efforçons de développer. Notre objectif est de répondre le plus vite et le mieux possible à toutes les questions que nous posent nos adhérents.

↳ Cadres du système éducatif, il est légitime pour tous les inspecteurs de se rassembler au sein de la fédération majoritaire pour les cadres. C'est pour cette raison que nous nous retrouvons, avec le SNPDEI pour les chefs d'établissement et avec A&I pour les CASU, au sein de l'UNSA-Education.

Patrick ROUMAGNAC

Adhérer au SI.EN, le syndicat de tous les inspecteurs, c'est aussi se fédérer, avec tous les cadres du système éducatif.

Adhérer au SI.EN quand on est IEN 1er degré

Pourquoi se syndiquer tout d'abord ?

- parce que l'histoire du syndicalisme montre que les avancées sociales n'ont jamais été le fait d'individus seuls mais bien celui d'organisations ou de groupes déterminés

- parce que l'on a besoin, quels que soient son métier, son statut et son ancienneté d'être protégé et défendu en tant que personne dans le cadre de son activité professionnelle contre les vicissitudes de la vie et contre les abus d'où qu'ils viennent.

Mais autant il est bon dans le commerce que la concurrence existe, autant le syndicalisme s'affaiblit lorsqu'il n'est pas unitaire.

Les inspecteurs ont besoin de se syndiquer parce que leur sens aigu du service public d'éducation, leur dévouement à la maison "Education Nationale" et l'intérêt supérieur des élèves auraient presque tendance à leur faire oublier leurs propres intérêts.

Les inspecteurs ont besoin de se syndiquer au SI.EN parce celui-ci regroupe la grande majorité de tous les inspecteurs, qu'ils soient IEN ou IA-IPR, du premier ou du second degré.

A une époque où la société évolue rapidement, imposant à l'école des changements profonds, à une époque où il devient fondamental que notre système éducatif français fonctionne dans la continuité et la cohérence, depuis la maternelle jusqu'à l'université, les inspecteurs de tous niveaux ont besoin de se connaître et de travailler réellement ensemble.

Il y a encore trop de méconnaissance du travail réalisé dans le premier degré, même si celui-ci reste à améliorer ; mais il y a beaucoup à faire aussi en matière de pédagogie dans le second degré, la transmission du savoir ne suffisant pas, tant s'en faut.

Le rôle d'un syndicat de cadres comme le SI.EN est, certes, de défendre les intérêts de tous les inspecteurs, mais aussi de contribuer à l'amélioration du système éducatif.

Les réflexions que nous engageons régulièrement sur notre site et dans le bulletin ont cette ambition. Les contributions des inspecteurs, quelles qu'elles soient sont toujours les bienvenues.

Pour une meilleure reconnaissance des compétences des inspecteurs et pour une diffusion la plus large possible des idées de chacun contribuant à la réussite sociale et personnelle de tous nos élèves, rejoignez-nous au SI.EN !

M. Volckcrick - SG adjoint - 1er degré

Agenda 2006 -2007

15 septembre 2006 : Bureau National

6 octobre 2006 : Bureau National

14 novembre 2006 : Bureau National

15 novembre 2006 : Conseil Syndical

6 février 2007 : Bureau National

20 mars 2007 : Bureau National

21 - 22 - 23 mars 2007 : Congrès National

9 mai 2007 : Bureau National

5 juillet 2006 : Bureau National

Adhérer au SI.EN quand on est retraité

Quand ils peuvent prétendre à une retraite bien méritée, les Inspecteurs de l'Education Nationale, pour peu qu'ils aient adhéré activement à leur syndicat - le SI.EN - pendant une grande partie de leur carrière, lui demeurent fidèles.

Les chiffres nous le disent régulièrement. Un SI.EN fort, amplement majoritaire pour la profession, donc indiscutablement représentatif qui a su, au fil de son histoire, obtenir des avancées considérables. Un SI.EN où les retraités tiennent toute leur place - un cinquième des syndiqués - et sont de par les statuts représentés au Bureau National. Cette fidélité syndicale s'inscrit dans un principe de solidarité qui doit rester la valeur essentielle de notre engagement.

Les dispositions imposées par la loi Fillon conduisent à une régression des pensions. Les pas en arrière ne manquent pas :

- en abrogeant les principes de péréquation et d'assimilation, il est mis fin à la pension du fonctionnaire considérée comme un traitement continué. La pension n'évoluera plus comme le traitement des actifs et sera revalorisée selon le bon vouloir des gouvernements. La dichotomie traitement/pension orchestre ipso facto la baisse du taux de remplacement ;

- en allongeant les durées de cotisation, en frappant de décote les carrières incomplètes, en rognant les bonifications pour enfant(s), la réforme atteint cette fois les actifs qui demain seront à leur tour retraités ;

- de surcroît, cette loi votée dans la précipitation, laisse des zones d'ombre et, en particulier, son financement au-delà de 2008.

On le comprendra, les actifs et les retraités ont des intérêts communs, des intérêts moraux et matériels qu'ils doivent défendre ensemble au sein de l'organisation syndicale.

Aussi le SI.EN doit-il faire effort pour accorder, tant à l'échelon académique que départemental, une place à la hauteur de l'ambition des retraités désireux de poursuivre solidairement leur vie de militants aux côtés des actifs. Pour le bien commun de notre action, la syndicalisation ne doit pas s'arrêter au terme de la vie professionnelle.

La réflexion syndicale des retraités trouve son expression au plan local avant d'être portée au débat dans la commission "Carrières" et d'être intégrée comme une motion lors du congrès.

Ce temps fort de la revendication est repris dans la commission UNSA-Retraité, organisation qui s'est mise récemment en ordre de bataille (conférence nationale des 13 et 14 janvier 2005).

En adhérant au SI.EN-UNSA, les revendications trouvent leur prolongement dans le cadre de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction publique.

La FGR-FP rassemble le SI.EN et une cinquantaine de syndicats de la Fonction publique affiliés à différentes organisations (UNSA, FSU, CGC, FO, etc.) dans les divers secteurs de l'Education, les Finances, l'Agriculture, l'Equipement, la Santé, etc.). Dans un cadre associatif fort de 230 000 membres, ces organisations trouvent des points de rencontre et d'appui pour dégager une plate-forme de revendications propres aux retraités de la Fonction publique.

Jean-Claude QUEMIN

(Jean-Claude Quemin est à présent membre du Bureau National de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique - NDRL)

Notre métier

Affectations des IEN et des IA-IPR dans les académies

AIX MARSEILLE

Mme BELLET Sylvie	IEN	5	Briançon
Mme LE GOFF Jocelyne	IEN	13	Marseille 08
M. MARTEL Remy	IEN	13	Afres
M. ROSSANO Pierre	IEN	13	La Ciotat
Mme ROSTY Claire	IEN	13	Aix 1 Nord AIS
Mme VANDENDRIESSCHE Dominique	IEN	13	St Rémy de Provence
M. JANAIN Jean-Marc	IEN	84	Apt
M. DI PILLA Walter	IEN		STI
M. LOCCI Guy	IEN		STI
M. PARIAUD Pierre	IEN		Maths Sciences physiques
M. VIDAL Jean-Marc	IEN		Formation Continue
M. GAILLARD Patrice	IA-IPR		STI
M. MAHEU Philippe	IA-IPR		EPS
Mme PEREZ-WACHOWIAK Nathalie	IA-IPR		Espagnol
M. VALERY Vincent	IA-IPR		EPS

AMIENS

M. MASURE Reinold	IEN	2	St Quentin 2
M. COLIN Joël	IEN	60	Noyon
Mme DETALMINIL Françoise	IEN	60	Méru
Mme HAMOUCHI Françoise	IEN	60	Senlis
M. REGINENSI Jean-Paul	IEN	60	IO Oise
Mme DUJARDIN Anita	IEN	80	Péronne
M. LAVOISY Luc	IEN	80	Doullens
M. OUTREBON Dominique	IEN	80	Amiens AIS
M. ANXIONNAZ Franck	IEN		STI
M. BREITBACH Laurent	IEN		Maths Sciences physiques
Mme BEDECARRAX Catherine	IA-IPR		EPS
M. CAROSONE Philippe	IA-IPR		SVT
M. COISEUR François	IA-IPR		STI
Melle RANDANNE Florence	IA-IPR		Lettres
Mme MACRET Marie-Claude	IEN		DRONISEP

BESANCON

M. TRUTT Joël	IEN	25	Montbéliard 1
Mme GENIN Agnès	IEN	39	Saint Claude
M. MENIGOZ Pascal	IEN	39	Champagnole
Mme SALLES Sylvie	IEN	70	Vesoul Nord
M. THOMAS Caryl	IEN	70	Luxeuil
M. BELAROUCI Lhassen	IEN		STI
Mme CLAUD Françoise	IA-IPR		Histoire-Géographie
Mme GEOFFROY Chantal	IA-IPR		Mathématiques

BORDEAUX

M. GAULIN Patrice	IEN	24	Sarlat
M. BROUET Alain	IEN	33	St André de Cubzac
M. VIGUIER Serge	IEN	40	Mf de Marsan Haute Lande
M. FAINZANG Bernard	IEN	47	Agen 1
Mme BARRE-IDIER Bernadette	IEN	47	IO Lot et Garonne
M. AZAN Jean-Luc	IA-IPR		Sciences physiques
Mme BERNARD Bernadette	IA-IPR		Anglais
Mme KEREVER Catherine	IA-IPR		Arts plastiques
Mme WALCZAK Sylvie	IA-IPR		Education musicale

CAEN

Mme DERET Lydia	IEN	14	Hérouville St Clair
Mme JAMES Jocelyne	IEN	14	Vire
M. PIEL Hubert	IEN	14	Falaise
M. RICOUARD Vincent	IEN	14	Caen Rive Droite
M. SALVI Martial	IEN	14	IO Calvados
M. CHENAL François	IEN	50	Cherbourg Hague Ouest
Mme MARGUERIN Guylaine	IEN	50	Cherbourg Est Val de Saire
M. PONTAIS Erick	IEN	50	St Lô 3
M. CASTAING Philippe	IEN	61	Mortagne au Perche
M. CHAUVOIS Raphaël	IEN		STI
M. AZAMA Michel	IA-IPR		Lettres
M. BERTHIER Christophe	IA-IPR		Sciences physiques
Melle COGNARD Florence	IA-IPR		Lettres
M. CROGUENNEC Christian	IA-IPR		STI
M. JARNO Franck	IA-IPR		SES
M. ROSSIGNOL Alain	IA-IPR		Anglais
Mme RUIZ Marie-Claire	IA-IPR		Histoire-Géo

CLERMONT FD

M. CRESPEY Laurent	IEN	3	Moulins 1
Mme PAGANI Hélène	IEN	3	Vichy 2
Mme DUMAS Catherine	IEN	43	Yssingaux
Mme PICHON Patricia	IEN	43	Monistrol sur Loire
Mme BOULEGUE Dominique	IEN		STI
M. DEGANIS Michel	IEN		Economie Gestion
M. DELORME Jean-Pierre	IA-IPR		STI
Mme MARTIN Sylvie	IA-IPR		Espagnol

CORSE

M. PIFERINI Michel	IEN	20A	Ajaccio 1
Mme MARTINETTI Françoise	IEN	20B	Cervione Plaine Orientale
M. DECROCO José	IEN		SBSSA
M. COSTANTINI Alain	IA-IPR		EPS
M. POGGIOLI Dominique	IA-IPR		SVT
M. DESPREZ Patrick	IEN		CSAIO

Notre métier

Affectations des IEN et des IA-IPR dans les académies

CRETEIL

Mme BERENGUER Brigitte	IEN	77	Lagny
Melle DESCARPENTRIES Hélène	IEN	77	Dammartin en Goële
Mme NAMUR Muriel	IEN	77	Meaux Nord
M. TROMEUR Hervé	IEN	77	Meaux Sud
M. VARENNES Yves	IEN	77	Val d'Europe
M. ZILBERSCHLAG Alain	IEN	77	Champs sur Marne
M. BOISSON Richard	IEN	93	Drancy
Mme GARCIA Anne-Marie	IEN	93	Noisy le Sec - Le Pré St Gervais
M. GAUCHER Jean-Louis	IEN	93	St Denis 1
Mme LE FUR Martine	IEN	93	Bobigny AIS 2 AIS
Mme POUJADE Brigitte	IEN	93	Tremblay en France
Mme ROQUES Evelyne	IEN	93	Bobigny ZEP + Politique ville
Mme SBERRO Françoise	IEN	93	Epinay sur Seine
Mme VERBOIS Elisabeth	IEN	93	Sevran
Mme GUILHEM Maryse	IEN	93	IO Seine St Denis
M. BACCCELLIERI Antoine	IEN	94	Vitry 2
M. CLAVAL Bruno	IEN	94	Villeneuve St Georges
M. LE GUILCHET Dominique	IEN	94	Ivry sur Seine
M. MIGNOT Pascal	IEN	94	Villejuif
M. VENTURA Jean-Pierre	IEN	94	Alfortville
M. ZAMUNER Christian	IEN	94	Maisons Alfort AIS
M. PEQUIGNOT Guy	IEN	94	IO Val de Marne
Mme RAUX Catherine	IEN		Formation Continue
Mme BALLANFAT Evelyne	IA-IPR		Lettres
Mme COCHET-TERRASSON Michèle	IA-IPR		EPS
M. LE GALL Pol	IA-IPR		Mathématiques
M. LE PIVERT Patrick	IA-IPR		STI Secteur industriel
Mme MOULIN Christine	IA-IPR		Allemand
Melle NOGUES Maryse	IA-IPR		Mathématiques
Melle STAAT Véronique	IA-IPR		Anglais
M. STISSI Daniel	IA-IPR		Lettres

DIJON

M. COTELLE Jacques	IEN	21	Auxonne Val de Saône
M. SIMONET Jean-Claude	IEN	21	Dijon Adj IA
Mme CHARLIER Véronique	IEN	58	Clamecy Val de Loire
Mme DESCOT Monique	IEN	71	Autun
Mme LALANNE Anne	IEN	71	Le Creusot
Mme POTOK Claudine	IEN	71	Charolles
Mme BLANDEAU Martine	IEN	89	Joigny Centre Yonne
Mme FERRAND Dominique	IEN	89	Avallon
Melle PICAULT Isabelle	IEN	89	Sens 2
M. VANNIER Eric	IEN		STI
M. LAMBEY Michel	IA-IPR		Sciences physiques

GRENOBLE

M. CASSAR Olivier	IEN	7	IO Ardèche
M. JOLY Sylvain	IEN	26	Valence 3
Mme ROBICHON Marie-Noëlle	IEN	26	Romans
Mme BEAUSSIER Eliane	IEN	38	Bourgoin Jallieu 1
M. LASLAZ Jean-François	IEN	38	Grenoble 5
Mme MANIN-MARZO Annick	IEN	38	La Tour du Pin
M. JULIEN Christian	IEN	73	St Jean de Maurienne
Mme PALHEC-PETIT Colette	IEN	73	IO Savoie
M. SUJKOWSKI Eric	IEN	74	Thonon les Bains
M. BRETON Michel	IEN		STI
M. LEYNAUD Patrick	IEN		Economie Gestion
Mme VASSAL Dominique	IEN		Economie Gestion
M. BUSSER Bernard	IA-IPR		Lettres
Mme LAMPLE Hélène	IA-IPR		Mathématiques
M. MISERY Jean-Jacques	IA-IPR		Histoire Géographie
M. WAWER Jean	IA-IPR		EVS

GUADELOUPE

M. DRYMON Bernard	IEN	971	Abymes 1
M. GALLERON Jean	IEN	971	Gosier
Mme KAKIL-TALABA Rachel	IEN	971	Sainte Rose
M. KEREBEL Philippe	IEN	971	Capesterre Belle Eau
M. POTTIEZ Lionel	IEN	971	Baie Mahault
Mme VELAYOUDOM Francesca	IEN	971	St François

GUYANE

M. LAMBERT Patrick	IEN	973	Simamary
Mme MILLIAT Martine	IEN	973	Oyapock

Notre métier

Affectations des IEN et des IA-IPR dans les académies

LILLE

M. COTTON Vincent	IEN	59	Avesnes Maubeuge
M. GOEPFERT Yves	IEN	59	Roubaix Ouest
Mme LAMMERTYN Patricia	IEN	59	Valenciennes Anzin
Mme MONIN Sylvie	IEN	59	Valenciennes Bruay
M. ROUX Jean-Paul	IEN	59	Cambrai Centre
Mme VALMORI Lilia	IEN	59	Douai Cantin
M. ARNOULD Francis	IEN	59	IO Nord
Mme CARPENTIER Nathalie	IEN	62	Calais AIS
M. COURBOIS Philippe	IEN	62	Arras 3
M. DIERENDONCK Florian	IEN	62	Avion
Mme DUEZ Catherine	IEN	62	Vendin le Vieil
M. FLOCHET Pierre	IEN	62	Arras 4
M. VERNE Daniel	IEN	62	St Pol sur Ternoise
Mme LEVEQUE Dominique	IEN	62	IO Pas de Calais
Mme COUDERC Annie	IEN		Histoire Géographie
M. PATEY Benoit	IEN		Maths Sciences physiques
Mme PERSENT-LEROY Odile	IEN		STI
Mme THIBAudeau Françoise	IEN		STI
Mme BILAS Micheline	IA-IPR		Mathématiques
Mme BOUCHART Anne	IA-IPR		SVT
M. BRANDEBOURG Patrick	IA-IPR		Mathématiques
M. CATTIAUX Alain	IA-IPR		Espagnol
M. COGGIA Jean-Dominique	IA-IPR		Mathématiques
M. DESPREZ Jean-Marc	IA-IPR		STI
M. DOMALAIN Gérard	IA-IPR		EVS
M. LEQUETTE Daniel	IA-IPR		Lettres
M. LIPPOLD Christian	IA-IPR		Histoire-Géo
Mme LOPEZ Simone	IA-IPR		Lettres
M. STROMBONI Gilbert	IA-IPR		Lettres

LIMOGES

M. LAFLAQUIERE Marc Jean-Louis	IEN	19	Brive Nord
M. MARTINET Pierre	IEN	19	Ussel
Mme LACOMBE Maryse	IEN	23	Guéret 2 AIS
M. SAUVEZIE Eric	IEN	23	Aubusson
M. KOCH Daniel	IA-IPR		Economie Gestion
Mme QUELET Béatrice	IA-IPR		Mathématiques

MAYOTTE

Mme ABAINE Fatima	IEN	976	Mamoudou Sud
M. DENOYELLE Thierry	IEN	976	Mayotte AIS
M. JASMIN Lionel	IEN	976	Mayotte Ouest

LYON

M. ABBOU Jean-Pierre	IEN	1	Nantua
Mme BOURGUIGNON Marie-Laure	IEN	1	Ambérieu en Bugey
M. GIBERT Joël	IEN	1	Bourg en Bresse Adj IA
Mme MATERA Pascale	IEN	1	Pays de Gex
Mme REVERTGAT Joëlle	IEN	1	Bellegarde
Mme LOOTEN Marie-Christine	IEN	42	Roanne Ouest
Mme BERGOUNOUX Anne	IEN	69	Vénissieux Sud
Mme FRAYER-MIETTAUX Janique	IEN	69	Meysieu
Mme GRANGE Catherine	IEN	69	La Mulatière Oullins
M. HEUZE Vincent	IEN	69	Lyon 1 AIS
M. BRONDIN Jean-Hugues	IEN		Maths Sciences physiques
M. LAOUCHERIA Messaoud	IEN		STI
M. BEGOU Pascal	IA-IPR		Italien
M. FELICITE Christian	IA-IPR		STI
Mme GACHET Marie-Claire	IA-IPR		Histoire Géographie
M. NEVADO Alain	IA-IPR		Mathématiques
M. PETIT Francis	IA-IPR		Mathématiques
M. TAILFER Pierre-Etienne	IA-IPR		EPS

MARTINIQUE

Mme PICHEGRAIN Jessy	IEN	972	Marigot
M. NIZARD Alain	IA-IPR	972	IA DSDEN
M. ULTET José	IEN	972	IO Martinique
M. DORION Gérard	IEN		STI
M. EYNAUDI Michel	IA-IPR		STI

MONTPELLIER

M. BOSSIS Jacques	IEN	11	Carcassonne 2
M. ROYO Daniel	IEN	11	Lézignan Corbières et Minervois
M. AGOSTINI Daniel	IEN	30	Nîmes 6 - Gard Costières
M. BERMON Philippe	IEN	30	Alès 1
Mme RUM Denise	IEN	30	Le Vigan Sommières
M. BALAZ Franck	IEN	34	Frontignan Littoral
Mme BLANCHOT Michèle	IEN	34	Sète
Mme EBERWEIN Anne	IEN	34	Béziers Sud
M. BILLES Guy	IEN	66	Perpignan Ribéral
Mme CONDAMIN-GATELIER Fabienne	IEN	66	Perpignan Sud
M. DESMARS Alain	IEN	66	Perpignan Littoral
M. HALIMI Jackie	IEN	66	Céret
M. WILLHELM Christian	IEN	66	Perpignan Centre Adj IA
M. LEFEBVRE Mario	IEN	66	IO Pyrénées Orientales
M. CAPDEVILA Michel	IA-IPR		EPS
Mme GODARD Florence	IA-IPR		SVT
Mme HEBRARD Hélène	IA-IPR		EVS

Notre métier

Affectations des IEN et des IA-IPR dans les académies

NANCY METZ

M. BURKIC Jean-Paul	54	Briey 2
M. CARDINAL Denis	54	Saint Max
Mme CLAUDON Marie-Claude	54	Nancy 2
M. KIFFER Marc	54	Briey 1
M. MILLE Jean-Louis	55	Bar le Duc
M. ARDOIN Franck	57	Sarrebourg Ouest
M. BIRBANDT Patrice	57	Montigny lès Metz
M. LUSCAN Philippe	88	Neufchâteau
M. MARCHAL Alain	88	Bruyères
M. MULLER Paul-André	88	Gérardmer
Mme FERRARI Christine		Maths Sciences physiques
Mme HUGON Brigitte		Economie Gestion
M. NAVIGLIO Jacques		Economie Gestion

NANTES

Mme BEZIAN Anne-Marie	44	St Nazaire Montoir
M. BIERO Alain	44	St Nazaire Ouest
Mme BIERO Annie	44	St Nazaire Presqu'île Guérandaise
M. NEUVIALE Gilles	44	Ancenis
M. POCHARD Patrick	44	Loire Atlantique AIS 1 AIS
M. TUDAL Gilles	44	Pontchâteau Brière
Mme AUGUST-CHAMPION Eliane	49	Baugé
M. MILLOUX Philippe	49	Cholet 2
Melle GUINARD Fabienne	53	Laval 5 AIS
M. HELION Jean-Pierre	53	Mayenne Nord Est (Laval 4)
Mme CHURIE-DUPONT Claude	72	Le Mans 4
M. DUPONT Erik	72	Le Mans 3
M. MESLET Bruno	72	Allonnes
M. MOREE Bruno	72	Château du Loir
M. BRUNEL Claude		STI
M. GERMAIN Hervé		Formation Continue
Mme MINIER Marie-Danielle		Lettres
M. VAULEE Jean-Marc		Economie Gestion
Mme DE BACKER Danielle	IA-IPR	Allemand
Mme DUPUIS Monique	IA-IPR	SVT
Mme HUSSON Martine	IA-IPR	Lettres
M. LE MERCIER Laurent	IA-IPR	Histoire-Géo
M. MOUTTAPA François	IA-IPR	Lettres
Mlle PENDARIES Caroline	IA-IPR	Espagnol
M. PRIEUR Jacques	IA-IPR	Sciences physiques
Mme WELTZER Michèle	IA-IPR	Allemand

NICE

M. CHERBETDJIAN Robert	6	Nice 4
M. JUDDENNE Pierre	6	Nice 6
M. LEBLOND Daniel	83	Toulon 1
M. REVEST Bernard	83	Draguignan
Mme REYMOND Nicole		Economie Gestion AF
M. PERRIN François-Marie	IA-IPR	AVS

ORLEANS TOURS

Mme DUBOIS-BOISSON Anny	41	Contres
M. CHIN MEUN Pierre	45	Orléans Nord Ouest ZEP
Mme LAMBLLOT Marianne	45	Orléans Est ZEP
Mme PLANTADE Joëlle	45	Pithiviers
Mme TOUPE Pascale	45	Orléans Sud ZEP
M. VERNHES Pierre-Jean	45	Gien
Melle OULTACHE Raniha	45	IO Loiret
Mme AUTHIER Claudine		Economie Gestion
Mme DELOMEL Michèle		SBSSA
Mme MICHEL Béatrice		Formation Continue
M. SAISON Jean		STI
M. BOVANI Michel	IA-IPR	Mathématiques
Mme LIENHARDT Claire	IA-IPR	Histoire Géographie

PARIS

M. BERQUIN Henri	75	Paris 17 A Wagram
Mme LASCHKAR-LE GOAS Sabine	75	Paris 13 B Butte aux Cailles
M. PALENCIANO Pierre	75	Paris 20 B Ménilmontant
M. MARTIN Patrick		STI
M. CHAUVET Jean-Marie	IA-IPR	Anglais
Mme MARTINI Evelyne	IA-IPR	Lettres
M. SABOURDIN Philippe	IA-IPR	Arts plastiques
M. VINARD Pierre	IA-IPR	Economie Gestion
Mme BERTRAND Françoise	IA-IPR	DRONISEP Ile de France

POITIERS

M. PHILIPPE Thierry	17	Bourcefranc Le Chapus
Mme CLISSON Marie-Françoise	86	Montmorillon
M. BAZIN Philippe	IA-IPR	Educacion musicale
M. DUCLERC Thierry	IA-IPR	Histoire-Géo
Mme EMPAIN Marie	IA-IPR	Anglais
M. LEPETZ Jean-Baptiste	IA-IPR	Lettres

POLYNESIE

M. HUG Thierry	987	Pirae Arue 3ème
Mme IZARD Hélène	987	Papeete 4ème

Notre métier

Affectations des IEN et des IA-IPR dans les académies

ROUEN

Mme GUEDON Sylvie	IEN	27	Evreux 5
Mme LINANT Michèle	IEN	27	Evreux 4 Adj IA
M. MAIRE Laurent	IEN	27	Evreux 2
M. CATHERINE Dominique	IEN	76	Darnétal
Mme LE BROZEC Françoise	IEN	76	Le Havre Ouest
M. LHUISSIER Jean	IEN	76	Rouen Adj IA
Mme MALOT Christine	IEN	76	Le Havre Nord
M. TITTON Jean-Marc	IEN	76	St Etienne du Rouvray
M. BABOEUFF Thierry	IEN		SBSSA
M. LOUIS Alain	IEN		Formation continue
M. STIEGLER Patrice	IEN		STI
M. VAN POUCKE François	IEN		STI
M. CHEVALIER Daniel	IA-IPR		Economie Gestion
M. INZAURRALDE José	IA-IPR		Espagnol
M. KOGUT Pascal	IA-IPR		EPS
Mme LEMARIE Bénédicte	IA-IPR		EPS
M. MACE Alain	IA-IPR		Mathématiques
M. PETRELLA Dominique	IA-IPR		STI
M. PICQUENOT Alain	IA-IPR		EVS
M. TABOULOT Jean-Philippe	IA-IPR		Lettres
Mme VERRIEZ Marie	IA-IPR		Mathématiques
M. VIROT François	IA-IPR		Education musicale

STRASBOURG

Mme SCHLUND Fabienne	IEN	68	Thann
M. KENNEL Guy-Dominique	IEN		Economie Gestion
Mme LIDY DE BUTLER Simone	IA-IPR		Histoire-Géographie

TOULOUSE

Mme LESAGE Isabelle	IEN	9	Foix Ville
M. PETIOT Jean-Michel	IEN	9	Foix Rural
M. SERRAT Jean-François	IEN	9	St Lizier
Mme POCHINOT Chantal	IEN	9	IO Ariège
M. BROUSSAL Dominique	IEN	12	Decazeville
Mme DUPONT Marylène	IEN	12	Villefranche de Rouergue
M. MURE Jean-Luc	IEN	12	IO Aveyron
Mme FOURNIER-DULAC Myriam	IEN	31	Toulouse Rive Gauche
M. LOMBARDO Frédéric	IEN	31	St Gaudens
Mme MAHMOUJ Françoise	IEN	31	Lanta Balma
M. PARMIENTELOT Jean-Luc	IEN	31	Fonsorbes
M. PASSAT Daniel	IEN	31	Bleignac
M. NAUDY Philippe	IEN	31	IO Haute Garonne
M. LUCZAK Bernard	IEN	46	Cahors 2 AIS
Melle ERRANT Carole	IEN	81	Castres
M. PIGNON Jean-Michel	IEN	82	Caussade
Mme GIACOMETTI Anne-Marie	IEN		Economie Gestion
Melle JECKERTE Martine	IEN		SBSSA
M. NERON Jean-Claude	IA-IPR		Sciences physiques

REIMS

M. BOUZY Michel	IEN	8	Revin
Mme PARIZOT Monique	IEN	8	Vouziers
M. CAUNOIS Jean	IEN	51	Reims 3
Mme OLIVIER Evelyne	IEN	51	Châlons en Champagne AIS
M. SCHOONHEERE Patrick	IEN	51	IO Marne
Mme MANZONI Jocelyne	IEN	52	Chaumont 2
M. MARLIER Philippe	IEN	52	Langres
M. LABRUNE Gérard	IEN		Histoire Géographie
M. FICHOU Philippe	IA-IPR		STI
Mme LE DOUCE Christine	IA-IPR		Lettres
M. PINEIRO Jean-Charles	IA-IPR		Espagnol

RENNES

M. CREPIN-LEBLOND Jean-Marie	IEN	29	Quimper 6
M. MARBOT Michel	IEN	29	Morlaix 2
M. REMEUR André	IEN	29	Morlaix 1
M. DESCHAMPS Jean-Philippe	IEN	35	Mordelles IUFM
Mme HANRY Laurence	IEN	35	Rennes AIS
Mme LEGER Sylvie	IEN	35	Vitré
M. MORINEAU Bernard	IEN	35	Guichen AIS 2nd degré
M. PERCHERON Pascal	IEN	35	St Malo Ville
M. SAINT-LEZER Christian	IEN	35	Châteaubourg
M. BELLE Pierre	IEN	56	Vannes 1
Mme BRIERE Sylvie	IEN	56	Questembert 2
Mme DECEMME Sophie	IEN	56	Pontivy
Mme DIEBOLT Joëlle	IEN	56	Vannes AIS
M. LETORT Eric	IEN	56	Vannes 2
Mme MORENO Marie-Claude	IEN	56	Lorient Nord
Mme STIEVENART Monique	IEN	56	Lorient Centre
M. PARENT Gérard	IEN		STI
Mme GERONES-TROADEC Véronique	IA-IPR		SVT
M. KEIME Roger	IA-IPR		EVS
M. LANGLOIS Patrick	IA-IPR		Economie Gestion
Mme MALAFOSSE Joëlle	IA-IPR		Lettres

REUNION

Mme BRULE Dominique	IEN	974	Petite Ile
M. HUET Jean-Bernard	IEN	974	Bras Panon
M. PERRIAU Jean-Pierre	IEN	974	St Denis 2
M. PIETRI Laurent	IEN	974	St Joseph
M. BREBANT Jean-Philippe	IA-IPR		Mathématiques
M. CHALANCON Jean-Paul	IA-IPR		Allemand
Mme ZAPLET-BROUILLARD Viviane	IA-IPR		Anglais

Notre métier

Affectations des IEN et des IA-IPR dans les académies

VERSAILLES

M. BURTIN Jean-Loup	IEN	78	Poissy
M. CAPDEPONT Emmanuel	IEN	78	Le Vésinet
Mme JANSSENS Florence	IEN	78	Rambouillet
Mme MOUCHEL Sylviane	IEN	78	Conflans Ste Honorine
Mme DEL BIANCO RIZZARDO Isabelle	IEN	91	Montgeron
Mme GAY Isabelle	IEN	91	Viry Châtillon - Athis Mons
Mme TALMO Béatrice	IEN	91	Evry AIS 2
Melle TARTANSON Marie-Josée	IEN	91	Grigny
Mme DI PIETRO Dominique	IEN	91	IO Essonne
Mme BERNARD Michèle	IEN	92	Nanterre 2
Mme FOURNIER Sophie	IEN	92	Levallois Perret
Mme FRANCOIS-GALLIN Claudie	IEN	92	Rueil Malmaison
Mme GRAFTO Myriam	IEN	92	Châtillon Sud AIS
M. RODER Patrice	IEN	92	Colombes 2
Mme ZELMATI Chantal	IEN	92	Fontenay aux Roses
Mme DESCHLER-BOUDALOUX Valérie	IEN	92	IO Hts de Seine
M. GARNIER Patrice	IEN	95	Cergy Sud Adj IA
M. KOKOT Henri	IEN	95	Bezons
Mme TAURUA Lucienne	IEN	95	Vexin
M. LACAN François	IA-IPR	95	IA Adjoint
Mme COSTE Régine	IEN		Maths Sciences physiques
Mme FONVIEILLE Anne	IEN		Economie Gestion
M. PAGE Jean-Marc	IEN		Economie Gestion
Mme BONNEFOY Caroline	IA-IPR		STI Biochimie Biologie
Mme BOURSE Catherine	IA-IPR		SVT
M. CASSAYRE Luc	IA-IPR		EVS
M. CEBE Didier	IA-IPR		EPS
M. CERATO Gilles	IA-IPR		STI
M. DUTOT Patrice	IA-IPR		Eco Gestion
Mme ERNOULT Monique	IA-IPR		Mathématiques
M. FICHET Laurent	IA-IPR		Education musicale
Mme FLORI Esméralda	IA-IPR		Economie Gestion
Mme GINGEMBRE Laurence	IA-IPR		Eco-Gestion
M. GIRAULT Jean-Max	IA-IPR		Histoire Géographie
Mme LAIDET Anne-Marie	IA-IPR		Anglais
Mme LEENHARDT Corinne	IA-IPR		Lettres
M. MEUR Daniel	IA-IPR		Sciences physiques
Mme TORRES Catherine	IA-IPR		Allemand
Mme VESSIERE Martine	IA-IPR		Mathématiques

Nos collègues écrivent

Indissociables des apprentissages, les pratiques d'enseignement renvoient aux pédagogues mises en œuvre par les maîtres. Ce livre fait ressortir, à travers des exemples, le rôle-clé de l'analyse des pratiques professionnelles et propose des outils transférables dans d'autres contextes. Sont ainsi abordés les modalités d'acquisition des savoirs : impact sur les compétences en lecture d'un travail sur la conscience phonologique ; effets du tutorat en mathématiques ; étude des compétences orales ; analyse des pratiques familiales impliquées dans l'apprentissage de l'écrit. D'autres contributions questionnent les perceptions par les élèves des dispositifs pédagogiques : conseils d'élèves, décroisements, aide-éducateur dans l'école. Enfin, le partenariat entre l'école et les familles fait l'objet

de confrontations d'expériences : groupe de parole, stratégie de communication. Point commun de ces approches ? Elles font la part belle à la réflexion sur les pratiques, elles mettent en jeu les notions de responsabilité éducative collégiale - soulignée dans les textes officiels - corollaire de l'autonomie. Enfin, elles interrogent les maîtres sur la cohérence de leur action vis-à-vis notamment du projet d'école.

De quoi alimenter la réflexion et stimuler l'action !

Scéren-CRDP d'Amiens : **Analyser ses pratiques professionnelles pour évoluer**, coordonné par Christine Berzin et Guylain Hoin, 2006. (Coll. Repères pour agir Premier degré).

" Repères pour agir Premier degré " braque le projecteur sur les pratiques innovantes de l'école primaire. Avec pragmatisme, la collection rassure les enseignants confrontés à la nouveauté et aux réformes. Elle suggère des pistes d'évolution transférables et des outils pédagogiques accompagnés de leur mode d'emploi et d'une réflexion sur leur utilisation

L'efficacité de l'action syndicale repose en grande partie sur le fonctionnement d'un réseau de militants solidement organisé sur lequel est fondée la très forte représentativité du S.I.EN.

Les responsables académiques

AIX MARSEILLE	M. BOLINET Jean-Marc - LH Rectorat - Place Lucien Playe - 13621 AIX EN PROVENCE CEDEX	04 42 93 88 29
AMIENS	M. HOIN Guylain - Circonscription de Amiens 1 Inspection Académique - 4 rue Germain Bleuet - BP 2607 - 80026 AMIENS CEDEX 1	03 22 71 25 04
	Mme ILEF Irène - EG Rectorat - 20 boulevard d'Alsace Lorraine - BP 2609 - 80026 AMIENS CEDEX	03 22 82 39 12
BESANCON	M. DAVID Rémy - Circonscription de Besançon 3 Inspection académique - 26 avenue de l'observatoire - 25030 BESANCON CEDEX	03 81 65 48 51
	M. GERARD Francis - STI Rectorat - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON CEDEX	03 81 65 74 51
BORDEAUX	M. GAUCHON Daniel - Circonscription de Pau 1 2 place d'Espagne - 64038 PAU CEDEX	05 59 82 22 41
	M. CORNUEY Jean-Marie - EG Rectorat - 5 rue Joseph Carayon Latour - BP 935 - 33060 BORDEAUX CEDEX	05 53 04 64 41
CAEN	M. GILLIOT Pierre - Circonscription de Caen Sud Inspection Académique - BP 36 - 14208 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX	02 31 45 95 18
	M. MALECAULT Pierre - EG Rectorat - 168 rue Caponiere - BP 6184 - 14034 CAEN CEDEX	02 31 30 15 66
CLERMONT FD	M. SINGLARD Maurice - circonscription d'Aurillac 3 rue de l'Ecole Normale - 15013 - AURILLAC CEDEX	04 71 48 39 52
	M. VEYSSEYRE Michel - EG Rectorat - 3 rue Vercingétorix - 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX	04 73 99 35 29
CRETEIL	MME. ROQUES Evelyne - circonscription de Bobigny ZEP 140 rue de la Fontaine - 93130 NOISY LE SEC	01 41 72 03 69
	M. CAZE Serge - EG Rectorat - 4 rue Enesco - 94010 CRETEIL CEDEX	01 49 81 65 50
DIJON	Responsable académique : à désigner M. MARIE Alain - STI Rectorat - 51 rue Monge - BP 1516 - 21033 DIJON CEDEX	03 80 44 87 13
GRENOBLE	Responsables à désigner	
GUADELOUPE	M. GRENIER André - Circonscription de Sainte-Anne adj IA Inspection académique - Espace Rocade - Grand Camp - 97142 LES ABYMES	05 90 28 33 16
	Mme THEODORE Gina - EG Rectorat - Assainissement - BP 480 - 97164 POINTE A PITRE CEDEX	05 90 93 83 83
GUYANE	Responsable académique : à désigner	
LILLE	M. LARCHANCHE Michel - Circonscription de Dunkerque Centre Adj IA 7 rue Nationale - BP 369 - 59385 DUNKERQUE CEDEX 1	03 28 65 92 30
	M. DECOFOUR Régis - STI Rectorat - 20, rue St Jacques - 59033 - BP 709 - LILLE CEDEX	03 20 15 95 83
LIMOGES	M. BUSTREAU Christian - Circonscription de Limoges 3 Adj IA Inspection académique - 87031 - LIMOGES CEDEX	05 55 49 30 87
	M. COUTURE Paul - Maths Rectorat - 13 rue François Chénieux - 87031 LIMOGES CEDEX	05 55 11 43 36
LYON	M. BESSON Claude - Circonscription de Jassans Riottier 192 avenue B Buyer - 69009 LYON	04 78 25 03 50
	M. BUISSON Jean-Marc - Maths-Sciences Rectorat - 92 rue de Marseille - BP 7227 - 69365 LYON CEDEX	04 72 80 60 60
MARTINIQUE	Responsable académique : à désigner	
MONTPELLIER	Responsable académique : à désigner M. BARTHES Christian - EG Rectorat - 31 rue de l'Université - 34064 MONTPELLIER CEDEX 2	04 67 91 49 83
NANCY METZ	M. ROYER Claude - STI Rectorat - 2 rue Philippe de Gueldes - 54035 NANCY CEDEX	03 83 86 22 36
	M. ALBERT Philippe - Ang Rectorat - 2 rue Philippe de Gueldes - 54035 NANCY CEDEX	03 83 86 22 36
NANTES	M. LEJOP Bruno - Circonscription de Nantes St Sébastien 2 rue du 8 mai 1945 - 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	02 40 34 46 63
	M. AVELINE Patrick - STI Rectorat - Chemin de la Houssinière - BP 972 - 44326 NANTES CEDEX	02 40 37 38 97

et les responsables de secteur 2nd degré

NICE	M. QUINCHON Dominique - Circonscription de Toulon Var AIS Groupe scolaire "Port Marchand" - 20 rue Robert Schumann - 83000 TOULON	04 94 41 24 31
	M. BANSART Claude - Maths-Sciences Rectorat - 53 avenue Cap de Croix - 06081 NICE CEDEX	04 93 53 73 24
ORLEANS TOURS	Responsable académique : à désigner	
	M. BUCHETON François - STI Rectorat - 21 rue St Etienne - 45043 ORLEANS CEDEX	02 38 79 39 13
PARIS	M. MALINAUD Bernard - circonscription de Paris 5-6 Luxembourg Sorbonne 41, rue de l'arbalette - 75005 - PARIS	01 47 07 84 62
	Mme LEFEVRE Marie-José - EG Rectorat - 94 avenue Gambetta - 75984 PARIS CEDEX 20	
POITIERS	Mme PHILIPPE Martine - Circonscription de Royan 35 rue du Château d'Eau - 17200 ROYAN 2nd degré : à désigner	05 46 39 28 72
REIMS	M. PERIGNON Claude - circonscription de Charleville Mézières sud IA - 20, avenue F. Mitterand - 08000 - CHARLEVILLE MEZIERES	03 24 59 71 93
	M. GUILLAIN Denis - EG Rectorat - 1 rue Navier - 51084 REIMS CEDEX	03 26 05 68 30
RENNES	M. GUILLERY Michel - circonscription d'Auray Cité administrative - Rue du Lévenant - BP 50632 - 56406 AURAY Cedex	02 97 24 15 93
	M. BLANCHARD Jean-Pierre - EG Rectorat - 96 rue d'Antrain - 35044 RENNES CEDEX	
REUNION	M. MARTIN Jean-Pierre - Circonscription de Saint Denis 3 153, rue Jules Auber 97400 ST DENIS	02 62 21 14 24
	Mme AZIZOLLAH Monique - Maths Sciences rectorat - 24, rue G. Brassens - 97405 ST DENIS CEDEX	02 62 48 14 22
ROUEN	M. BEAUDOIN Jacques - Circonscription de Louviers AIS Ecole Jean Moulin - Rue de la Trinité - BP 511 - 27445 LOUVIERS CEDEX 2nd degré : à désigner	02 32 40 13 24
STRASBOURG	M. SCHANTE Patrick - Circonscription de Molsheim 1 rue Charles Mistler - BP 168 - 67125 MOLLSHEIM CEDEX	03 88 38 11 66
	M. CLEYET -MARLE Christophe - STI 3, rue de l'étoile - 67204 - ACHENHEIM	03 88 23 35 08
TOULOUSE	M. BONICHON Alain - Circonscription de Portet sur Garonne Square du 11 Novembre 1918 - 31120 PORTET SUR GARONNE 2nd : à désigner	05 61 72 44 08 05 62 47 68 72
VERSAILLES	M. WEILL Éric - Circonscription de Elancourt 2 avenue de la Villedieu - 78990 ELANCOURT 2nd degré : à désigner	01 30 62 91 99

Les membres du Bureau National

Des hommes et des femmes
au service de tous
les inspecteurs syndiqués



Secrétaire général
ROUMAGNAC Patrick
Circ. de Clermont Ville
Inspection Académique
63034 CLERMONT-FD
Tél : 04 73 60 98 55



SG Adjoint 1er degré
VOLCKCRICK Michel
Circ. de Douai Waziers
90 rue Pasteur
59119 WAZIERS
Tél : 03 27 71 71 60



SG Adjoint 2nd degré
DECOFOUR Régis
Rectorat de Lille
20 rue Saint-Jacques
59033 LILLE Cedex
Tél : 03 20 62 30 86



SG Adjointe secteur IO
GROSBRAS Francine
Inspection Académique
Bd de France
91012 EVRY CEDEX
Tél : 01 69 47 83 16



Trésorière
LEVEQUE Marthe
Circ. de Hyères
20 rue Léon Gautier
83400 HYERES LES PAL-
MIERS
Tél : 04 94 65 38 68



**Représentant
des retraités**
QUEMIN Jean-Claude
(24 avenue des
Baumettes - 06000 NICE)



CADEZ André
Rectorat de Lille
20 rue Saint-Jacques
59033 LILLE Cedex
Tél : 03 20 62 30 86



GRARE Gaston
Rectorat de Lille
20 rue Saint-Jacques
59033 LILLE Cedex
Tél : 03 20 62 30 86



PHILIPPE Martine
Circ. de Royan
32 rue du Château d'Eau
17200 ROYAN
Tél : 05 46 39 28 72



BUSTREAU Christian
Circ. de Limoges 3 Adj IA
Inspection Académique
87031 LIMOGES CEDEX
Tél : 05 55 49 30 87



KIRCHMEYER Ginette
Rectorat de Strasbourg
27, Bd Poincaré
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 23 37 87



QUINCHON Dominique
Circ. Var ouest AIS
Gr. scolaire Port Marchand
20 rue R. Schumann
83000 TOULON
Tél : 04 94 41 24 31



DE GUNTEN Bernard
Rectorat de Montpellier
31 rue de l'Université
34064 MONTPELLIER
Tél : 04 67 91 49 83



MARIE Alain
Rectorat de Dijon
51 rue Monge - BP 1516
21033 DIJON Cedex
Tél : 03 80 44 84 00



RONDEL Yves
Circ. de Granville
Rue de la Fontaine - BP 434
50404 GRANVILLE Cedex
Tél : 02 33 50 31 52



GAUCHON Daniel
Circ. de Pau 1
2 place d'Espagne
64038 PAU Cedex
Tél : 05 59 82 22 41



MARTIN Jean-Pierre
Circ. de Nîmes Adj IA
Inspection Académique
58 rue Rouget de Lisle
30000 NIMES
Tél : 04 66 62 86 00



LESPEDES Bernard
IENHO
Inspection Académique
2 place d'Espagne
64038 PAU Cedex
Tél : 05 59 82 22 04



MOSSÉ Alain-Michel
Circ. de Paris 13
15 rue Fagon
75013 PARIS
Tél : 01 42 16 84 71



Secrétaire
ROUHAUD-RABAU Evelyne

Vie syndicale

Le SI.EN en 2006

L'année 2006 a donc vu la création du 10ème échelon à l'issue d'un mouvement de protestation qui a montré toute la détermination dont les inspecteurs étaient capables et qui a suffisamment inquiété le ministre pour que celui-ci, tout en exprimant son courroux vis-à-vis de cadres, fasse un geste rapide.

Certes, ce 10ème échelon était loin de satisfaire nos exigences, mais cette avancée qui a concerné 450 de nos collègues a été jugée suffisamment significative pour que la majorité des IEN décide de suspendre leur mouvement.

L'année 2006 a vu également se concrétiser l'alignement de l'Indemnité de Charges Administratives des IEN-ET-EG-IO sur celle des IA-IPR. L'augmentation modulable de 7% continue en revanche de poser localement de nombreux problèmes et nous inquiète beaucoup. Les recommandations du Directeur de l'Encadrement semblent en effet avoir peu d'influence sur les décisions des recteurs. Si certains d'entre eux ont respecté les consignes, modulant cette augmentation entre 6,5 et 8%, voire parfois n'appliquant aucune modulation, d'autres ont fait preuve de zèle et ont octroyé à leurs favoris jusqu'à 25% d'augmentation. Et quelques recteurs en sont restés à attendre et à n'accorder à chacun que 3%. Le reste viendra, mais on sait les lenteurs de l'administration...

Si cette cacophonie nous inquiète, ce n'est pas tant que nous craignons de ne jamais voir arriver ces augmentations (promises depuis janvier 2005 pour l'ICA et janvier 2006 pour l'indemnité de circonscription mais plutôt que nous voyons poindre derrière l'évaluation qui se met en place la tentation pour les recteurs et les IA-DSDEN de remettre en œuvre un classement académique des IEN pour les passages à la hors-classe. Il nous faudra donc rester très vigilants et il faudra que les responsables académiques et départementaux fassent remonter toutes les menaces de dérive pour que nous puissions réagir vite.

L'année 2006 a vu une influence croissante et bénéfique du SI.EN dans les décisions prises au niveau national et auprès des médias. Les membres du Bureau National et en particulier les secrétaires généraux et les commissaires paritaires participent régulièrement aux groupes de travail et aux réunions organisées par le ministère, par la direction de l'encadrement ou par l'UNSA-Education.

Malgré notre effectif réduit, l'influence du SI.EN au sein de l'UNSA-Education est chaque jour renforcée et les avis émis, qui cherchent toujours à respecter les orientations de l'UNSA, sont souvent appréciés et pris en compte. Même s'il n'est pas toujours facile de concilier les intérêts des enseignants, des chefs d'établissement et des inspecteurs, c'est au sein de notre fédération que les différences de point de vue sont les plus légères et les moins problématiques.

A l'inverse le groupe de travail mis en place par la direction de l'Encadrement continue de traîner en longueur et montre toutes les difficultés que nous avons de trouver des accords. Quelques exemples pour illustrer ce propos :

- le problème de la mobilité - que nous ne contestons pas mais que nous souhaitons voir accompagné, considérant que nos jeunes collègues ne peuvent être nommés à plusieurs centaines de kilomètres sans que l'on prenne en compte les difficultés familiales et le coût que cela entraîne inévitablement, est détourné au profit d'un " quota " de missions dont nous savons toutes les ambiguïtés et toutes les différences de traitement qu'elles suscitent localement.

- Bien que nous soyons conscients que les modalités de recrutement des inspecteurs doivent évoluer, nous refusons que cela ne concerne que les seuls IEN et pas les IA-IPR. On ne peut imaginer un concours avec épreuve écrite pour les IEN et un recrutement sur dossier qui fonctionne beaucoup sur la cooptation pour les IA-IPR.

- L'amélioration des conditions de travail, promise par le ministre, dépendant du recteur, il serait intéressant de voir combien de collègues en ont réellement profité. Quant au dossier relatif aux frais de déplacement dont nous dénonçons systématiquement la situation scandaleuse, il est, paraît-il, à l'étude, en interministériel et le Directeur de l'Encadrement cherche une solution...

- Le sujet du déroulement de carrière que nous souhaitons mettre en avant, est chaque fois reporté à une réunion ultérieure dont les dates sont régulièrement repoussées pour des raisons qui restent fluctuantes.

Bref, s'il était important pour nous qu'il ait été installé ce groupe de travail avec la direction de l'Encadrement, il nous faut reconnaître qu'il est loin de nous donner entière satisfaction et que le DE ne semble pas pressé de faire avancer les dossiers qui nous préoccupent. Espérons que son successeur sera plus coopératif.

L'influence du SI.EN s'est largement accrue également auprès des médias qui ne manquent pas une occasion de solliciter un avis, voire de proposer un article sur le métier d'inspecteur. Le mouvement de protestation en début d'année scolaire y a très certainement contribué puisqu'on a vu la presse s'étonner tout d'abord, puis chercher à comprendre les raisons de notre grogne. Mais les discours du ministre - qui a fait preuve d'un zèle inhabituel dans le domaine de la pédagogie -, les circulaires d'application de la loi d'orientation nous ont amenés à réagir à plusieurs reprises par des communiqués de presse très souvent relayés par les journaux. On a même vu le médiateur de France 2 accepter de donner la parole à notre collègue Pierre Frackowiak qui s'insurgeait contre un reportage sur une " méthode miracle " d'apprentissage de la lecture.

Il faut dire, malgré tout, que sous couleur d'une politique nationale d'égalité des chances, les attaques contre le système éducatif français n'ont jamais été aussi nombreuses, violentes et médiatisées que cette année. Et les nostalgiques d'une école d'antan idéalisée ont bénéficié de toute la bienveillance ministérielle, journalistique et éditoriale pour jeter leur fiel sur un système éducatif en progrès constant mais en décalage avec une société qui a perdu tous ses repères. Et il est difficile pour les inspecteurs et pour leur syndicat de réagir contre des propos venimeux qui ne s'appuient sur aucune recherche, aucune statistique, aucune étude sérieuse. Le combat est souvent inégal entre des contre-vérités et une argumentation. Ces conservateurs ont beau jeu avec des parents qui regrettent leur école, c'est-à-dire leur enfance, avec des enseignants qui trouvent plus confortable de transmettre un savoir que de construire des apprentissages et qui regrettent aussi un système qui sélectionnait les élèves à l'entrée en 6ème et rejetait les autres au diable vauvert, avec un ministre qui s'appuie davantage sur la scolarité de ses petits-enfants que sur les travaux de recherche, qui ne prend en compte, dans certaines études, que les arguments qui vont dans le sens de ses idées initiales.

C'est donc une année scolaire en demi-teinte qui a vu un progrès et beaucoup de questions et d'inquiétudes tant dans le premier degré que dans le second. L'année qui s'engage sera particulièrement importante de par les élections professionnelles de décembre et avec le congrès national de 2007. Si l'influence du SI.EN grandit, ce qu'il nous faudra confirmer, celle des inspecteurs dans leur ensemble paraît battue en brèche par des politiques qui ont bien du mal à mettre en conformité leurs discours et leurs actes. On a vu cette année à quel point un mouvement de protestation organisé et médiatisé pouvait porter quelques fruits. Ce mouvement n'aurait pas existé si les responsables syndicaux, dans les départements, les académies et au national ne l'avaient pas porté et contrôlé du début à la fin. Mais les avancées sont toujours fragiles et le principe de l'évaluation des inspecteurs pourrait bien les remettre en question. Le groupe de travail avec le DE n'a guère fonctionné jusqu'à présent. Espérons que la nouvelle directrice, Mme Ghislaine MATRINGE aura à cœur de lui donner une nouvelle dynamique. Espérons qu'elle se montrera plus conciliante aussi dans la gestion des affectations des nouveaux IEN. Espérons que l'année qui démarre verra nos revendications les plus urgentes se réaliser, ce qui ne se fera que si la syndicalisation au SI.EN continue de progresser.

Michel Volckrick
SG adjoint - 1er degré

Les dispositifs en collège et en lycée professionnel

Troisième : découverte professionnelle - option trois heures

L'option facultative de découverte professionnelle (3 h hebdomadaires) vise à proposer aux élèves des classes de troisième du collège une approche du monde professionnel par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social.

Quel pilotage pour ce dossier ?

Qui prend en charge la formation des enseignants qui ne sont pas des professeurs de technologie ?

Troisième : module de découverte professionnelle 6 h :

- ces classes de troisième offrant ce module sont, le plus souvent, implantés en lycées professionnels. Quel pilotage pour ce dossier ?

Ce dispositif prend appui sur un projet pédagogique qui privilégie une approche par compétences.

Les professeurs sont des PLP, formés à la prise en charge des élèves scolairement fragiles, en difficulté et à mettre en oeuvre une pédagogie adaptée, centrée autour d'un projet de formation centré sur la voie professionnelle. Ils sauront placer l'élève en situation active.

Il faut éviter d'y mettre des élèves en grande difficulté (ce n'est pas une voie de relégation)

- Quels moyens pour ce dispositif ? Quelles évaluations ? (documents, repère d'évaluation)

B2I

Obligatoire depuis cinq ans, le problème du positionnement des élèves à l'entrée de la seconde persiste toujours. Pourtant, il est demandé de mettre en oeuvre le texte BO N° 13 du 29 mars 2001 qui vise à permettre aux élèves de valider le niveau 2 durant l'année de seconde.

Le DNB (Diplôme national du brevet)

Certification unique ? ou différenciée ? en fonction des publics ?

Tous ces dispositifs intègrent des stages en entreprise. Il est donc nécessaire d'y définir clairement les objectifs par rapport aux contenus de formation et prendre en compte tous les stages existants, faisant partie de la certification dans l'enseignement professionnel. A cet effet, il est indispensable d'avoir un positionnement clair. Les chefs d'entreprises comme les parents éprouvent des difficultés à se repérer dans cet univers complexe.

L'apprentissage junior et contrat de professionnalisation

Le parcours d'initiation aux métiers débouche sur la conclusion d'un contrat d'apprentissage à partir de l'âge de 15 ans.

La mise en place de ce dispositif nécessite un travail de réflexion par rapport à l'accueil de ces jeunes afin de leur donner réellement une deuxième chance et une nouvelle appétence afin d'éviter une rupture scolaire, voir une fracture sociale. Le dernier alinéa de l'article 1er prévoit que l'ouverture des parcours d'initiation aux métiers est inscrite au plan régional des formations professionnelles mentionné à l'article L. 214-13 du code de l'éducation. Il est donc nécessaire de s'interroger sur le point suivant :

- Quelle collaboration avec la région ?

- Il est à craindre le recrutement des meilleurs élèves par les Chambres de Métiers et les Chambres Consulaires

Accueil des élèves en entreprises

- Définir clairement les objectifs à atteindre en PFE ou PFMP (préparation, négociation, accompagnement, suivi et évaluation)

- Différencier les publics.

Ne pas demander aux entreprises ce que le système scolaire n'est pas capable de leur donner. Rôle de l'entreprise formatrice dans l'accueil des jeunes, rôle du tuteur.

Rémunération, gratification des stages.

Travaux sur machines dangereuses pour élèves de moins de 18 ans et pour les élèves en grande difficulté.

Nécessité d'une réflexion entre les différents ministères du travail, de l'éducation nationale enseignement supérieur recherche et de la formation professionnelle.

Le lycée des métiers

Le label "Lycée des métiers" regroupe les élèves des filières professionnelles et technologiques se destinant à une même famille de métiers. Il qualifie certains établissements qui offrent une palette étendue de formations et de services, grâce notamment à un partenariat actif, tant avec le milieu économique qu'avec les collectivités territoriales, et en premier lieu la région

Il est nécessaire de s'interroger sur la complémentarité de ces deux voies de formation, d'autant plus qu'il s'agit d'une spécificité française qui mériterait à être mise à l'étude dans le cadre européen.

- Doivent-elles encore cohabiter si elles ne sont pas complémentaires ?

- Pourquoi limiter uniquement au niveau IV les formations dans les lycées professionnels ?

Les deux voies de formation initiale sous statut scolaire et apprentissage contribuent largement à l'élévation des niveaux de qualification dans les lycées techniques et professionnels. Il faut poursuivre ces efforts mais en maintenant des parcours diversifiés afin que chaque élève puisse, à son rythme, acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour l'exercice de son futur métier.

R. Decofour - A. Marie - G. Kirchmeyer

Académie de Lille : Pas-de-Calais

Réunion du 16 juin 2006

1. Fonctionnement du département

Un grand mécontentement se manifeste sur la manière dont nous sommes traités :

- des secrétaires d'inspection ne sont pas remplacées, ou partiellement, ce qui laisse supposer que nous pouvons fonctionner sans elles ou que l'on attend de nous que nous assurions les tâches de bureau.

- des demandes, enquêtes, directives... nous arrivent directement des services de l'IA. Ce fonctionnement tend à se généraliser et à devenir un mode de communication ordinaire. E. BIGOT demandera à l'inspecteur d'académie que cesse cette dérive et que les demandes soient officialisées par sa signature.

2. Modalités de travail

Les collègues ont fait part de l'intérêt qu'ils avaient trouvé au séminaire d'Olhain, tant pour les contenus que pour la convivialité.

Ils proposent que nous nous orientions vers le mode d'échanges suivant :

- séminaires pour appréhender les questions pédagogiques et assurer une véritable formation des inspecteurs sachant qu'il serait souhaitable de prévoir du temps pour les échanges et privilégier les apports extérieurs d'experts.

Thèmes possibles : l'école avant six ans, les activités langagières, la prise en charge de la difficulté scolaire, les mathématiques.

- conseils d'IEN réservés pour de véritables échanges et pour retrouver notre rôle de conseillers techniques (débat avant présentation aux représentants des personnels, cohérence du discours au niveau local, etc.)

3. Programme de Travail Académique

Les collègues sont favorables à notre participation au PTA pour une meilleure prise en charge du premier degré et surtout pour donner du sens à notre travail. Dans cet esprit, un affichage clair des orientations départementales doit trouver sa place.

4. Collège des IEN

Nous ne pouvons refuser d'être associés à la politique académique. Le modèle de Strasbourg (un doyen et un vice-doyen en alternance tous les 2 ans dans chaque département) nous convient. Les collègues souhaitent que la représentativité syndicale soit retenue pour parler au nom des IEN.

5. Fonctionnement syndical

Un nouveau représentant départemental sera élu lors de l'AG de rentrée. E. Bigot cessera alors ses fonctions comme prévu.

E. Bigot remercie Jacques Cotelle pour son engagement au service de notre syndicat et lui remet de la part de tous les collègues un souvenir de notre département.

E. Bigot - RD

Vie dans les académies

Académie de Lille : département du Nord

Groupe de concertation IA - IEN 6 juin 2006

Cette rencontre s'inscrit dans la continuité de celles qui se sont succédé depuis la nomination de Michel SOUSSAN. Il s'agit à la fois d'adopter des modalités de management participatif, de prendre en considération la représentation syndicale et de "déblayer le terrain" avant les conseils d'IEN. Elle permet également d'éviter la multiplication de questions particulières, parfois de détails, en réunion du conseil d'IEN. Elle permet enfin à chaque syndicat de s'exprimer.

Le protocole en faveur des Directeurs d'école

Il constitue l'essentiel du propos introductif de l'IA DSDEN qui l'envisage comme une étape essentielle de l'histoire du système éducatif. Un comité de suivi ayant pour objet la mise en œuvre du protocole associera, dans l'analyse et la réflexion, les responsables de l'Inspection Académique aux représentants du SE/UNSA. L'Inspecteur d'Académie fait d'ailleurs remarquer que les autres organisations ne semblent pas radicalement opposées à toutes les mesures proposées.

De nombreux directeurs nous ont dit qu'il leur était difficile de refuser la présence d'un adulte supplémentaire dans l'école, même s'ils avaient de nombreuses critiques à formuler sur l'idée et même si leur syndicat n'avait pas signé l'accord.

Opérations de recrutement des contrats aidés

Jean-Claude LESIRE confirme que les Inspecteurs entendent jouer le rôle de régulation et de coordination qui découle de leur statut. Ils n'ont pas à s'impliquer personnellement dans la conduite des entretiens de recrutement mais ils ont à veiller à la qualité du service public, à conseiller les directeurs, à gérer les situations difficiles qui pourraient se présenter.

Formation continue

La mise en place du stage filé des PE2 supprime de fait le premier stage R3, ce qui pose des problèmes pour la mise en place de certains stages (LVE...). Les crédits prévus pour la mise en œuvre de la FC ont connu une réduction drastique.

M. l'Inspecteur d'Académie réitère son vœu de confier aux IEN le pilotage de la formation continue et il annonce que la rémunération des IEN se fera selon un plafond situé, comme l'an dernier, à 30 HTD.

Les négociations entre l'Inspecteur d'Académie et le Directeur de l'IUFM ont abouti à la restauration d'une intervention significative des PIUFM dans l'encadrement de nos stages. Notre délégation sollicite des explications quant au règlement tardif des HTD qui nous sont dues. Le Secrétaire général explique que la mise en place des dispositions découlant de la LOLF et des difficultés avec le contrôle financier sont les causes principales de ce retard. Cette situation exceptionnelle ne devrait donc pas se reproduire.

La formation continue semble en grand danger. Ce n'est pas un problème spécifique au Nord. C'est un problème national : réduction des crédits, absence de volonté politique favorable...

Notre syndicat est très attentif à ce problème qui conditionne largement l'amélioration des pratiques pédagogiques et la réussite scolaire. Nous sommes prêts à participer aux réflexions nécessaires sur l'efficacité de la FC, l'articulation FI/FC, les expérimentations intéressantes repérées, mais nous serons mobilisés pour la défense de cet acquis important pour le système éducatif. Et nous nous opposerons à une dilution de la FC dans l'animation pédagogique.

Compte-rendu : F. MONTUELLE

Commentaires en italique : P. FRACKOWIAK

La lettre du SI-EN N° 22. 28 juin 2006

Les bassins

Des coordonnateurs de bassin interrogent les collègues sur les questions qu'il conviendrait de traiter à la rentrée.

1. Quel est le rôle des coordonnateurs et particulièrement du coordonnateur du premier degré ? Quel bilan pour les doublettes mises en place ? Il s'agit de faire un bilan objectif relatif à la mise en œuvre de politiques ou d'actions du projet académique.

2. Quels champs investir au niveau du bassin en évitant les superpositions avec ceux qui font l'objet de politiques ou de plans départementaux ? Quelles priorités ?

A noter : pour le premier degré, la plupart des champs sont exploités à l'échelle du département... et les coordonnateurs IEN extérieurs au département ou non IEN CCPD les ignorent, ce qui rend leur tâche impossible.

3. Quels thèmes choisir qui permettent d'envisager des continuités de la maternelle à la terminale et qui s'appuient sur l'exploitation de spécificités locales (pôles d'excellence, projets structurants, manifestations culturelles, actions de communication...) ?

4. Quelles relations éventuelles avec les autres services de l'Etat et avec les collectivités territoriales au niveau du bassin ? A quoi sert l'identité géographique décentralisée si notre institution ne prend pas en compte les spécificités locales en termes de projet ?

Le protocole d'inspection : le moment des réglages et de la mise au point

Nous voici au terme d'un processus fondé sur une réelle concertation et sur une volonté partagée d'améliorer le fonctionnement du système éducatif. Les organisations syndicales d'IEN ont été associées à chaque étape du travail. Le SI-EN a très activement contribué à l'élaboration du projet, en lançant des forums et en communiquant de la manière la plus ouverte qui soit. Les syndicats d'enseignants ont été informés et consultés.

1. Il y a le protocole...

Il donne un cadre à nos pratiques, conforme aux statuts, inscrit dans une perspective de modernisation. Il indique des principes qui pourraient constituer une préfiguration de code de déontologie pour le corps. Il permet d'harmoniser nos pratiques sans nous imposer des modèles figés. Il renoue le système de notation des enseignants et ouvre des possibilités de transparence et de dialogue entre inspecteurs et inspectés.

2. Il y a la masse des informations recueillies par l'ensemble des IEN

La somme des rapports d'inspection constitue un stock de données sur les pratiques, sur les méthodes en vigueur, sur les représentations des enseignants, sur les problèmes rencontrés, sur les besoins en formation continue, sur l'efficacité de la formation initiale, etc. Ce stock est jusqu'à présent quasiment inutilisé et donc perdu.

La nécessité, au niveau du principe, de trouver les moyens d'exploiter ce stock fait presque l'unanimité pour deux raisons au moins :

- l'intérêt du corps : c'est un moyen de valoriser le corps des IEN, son image, sa place dans le système, son efficacité

- l'intérêt du service : c'est un moyen d'établir des bilans à une échelle supérieure à celle de la circonscription : bilans départementaux pour la formation, pour la mise en œuvre de nouvelles politiques, pour répondre à des enquêtes sans accroître les charges de travail, pour ébaucher des cohérences avec les travaux de l'Inspection Générale, etc.

3. Il y a des outils d'accompagnement

- référentiels de compétences pour faciliter la structuration des rapports d'inspection

- plans types de rapport d'inspection Individuelle, d'entretien sur dossier, ...

- logiciels pour le traitement des données

- autres...

4. Il y a le processus de traitement des données relatives à :

- des aspects administratifs : les notes, les enseignants (âge, ancienneté...)

- des aspects pédagogiques : description des outils utilisés par le maître, description de séquences, analyse, résumé des conseils et recommandations.

Ce point nécessite encore, à l'évidence, réflexion, débat, concertation même s'il ne met nullement en cause l'intérêt du protocole ni des outils d'accompagnement.

Le recueil et le traitement centralisés des données administratives ne pose pas de problème. L'option du traitement centralisé des données pédagogiques provoque des réactions diverses et de la contestation... Il est d'ailleurs discutable de traiter les données de manière technique ou technocratique sans les référer à des politiques ou projets de circonscription voire même à l'histoire et à la spécificité d'une circonscription. L'outil de traitement des données pédagogiques ne peut pas être confondu avec un outil d'évaluation ou de contrôle des IEN.

P. FRACKOWIAK

De la valeur des concours

A l'heure où bien des concours s'en-tament, se déroulent ou se terminent, il peut être intéressant de se pencher sur ce que l'on met derrière la notion de mérite attribuée par la réussite aux concours plus ou moins prestigieux pour qu'on en finisse de prétendre qu'un tel est plus performant dans tous les domaines parce qu'il a réussi tel ou tel concours.

A quoi tiennent en effet un concours et son prestige ? Au programme qui le définit ? A l'origine des correcteurs ? A la sélection opérée ? Mais lorsqu'on voit que la moyenne des candidats dans une agrégation de mathématiques se situe autour de 5/20 et que la moyenne des reçus ne dépasse pas 9/20, on peut s'interroger sur la valeur des candidats. Quel prestige en effet peut-on retirer d'un concours que l'on a réussi avec 8/20 ? La difficulté tiendrait donc du programme. Certes lorsque l'on regarde les intitulés, les chapitres, les formules, on reste impressionné de l'étendue du savoir nécessaire à la réussite. Mais en fin de compte, que connaît un agrégé de mathématiques de l'Histoire de France ou du Romantisme ? Que connaît un agrégé d'histoire des fractions ou du théorème de Thalès ? Et même, que connaît un agrégé de maths de la façon dont les enfants de maternelle se construisent le concept de nombre et de quantité ?

Les concours d'entrée dans les grandes écoles sont d'une redoutable difficulté et d'une sélectivité extraordinaire. Les grandes écoles sont une spécificité française et, au bout du compte, nos jeunes ingénieurs sont-ils plus performants dans leurs tâches professionnelles que leurs homologues étrangers ? L'agrégation est aussi une spécificité française, mais les agrégés sont-ils meilleurs enseignants que les enseignants étrangers et meilleurs enseignants que leurs collègues certifiés ou que les professeurs des écoles ? Ils disposent, certes, de savoirs savants plus étendus, plus approfondis (du moins peut-on le penser) mais sont-ils au clair sur les savoirs qu'ils ont à enseigner et sur la façon dont les élèves peuvent s'en emparer ? A voir les récriminations de bon nombre d'entre eux, on peut en douter. Mais on peut douter surtout de la conception qu'ils ont du métier d'enseignant.

Dans le monde médical, les médecins généralistes sont chargés de traiter les maladies bénignes et de diagnostiquer les difficultés plus importantes qui seront traitées par des médecins spécialistes. Et pour les cas les plus graves, ce seront les meilleurs professeurs, au courant de tous les travaux de recherche et en recherche permanente eux-mêmes, qui tenteront de guérir et qui y parviennent dans un certain nombre de situations.

L'organisation de l'Education nationale fonctionne exactement de façon inverse. Les enseignants inexpérimentés sont nommés dans les secteurs difficiles, les plus diplômés et les plus expérimentés se chargent quant à

eux des élèves faciles qui réussiraient même sans l'école. C'est ainsi que l'on trouve, paradoxalement et en général, dans les écoles, dans les collèges et dans les lycées de centre-ville, les enseignants disposant des meilleurs barèmes. Et en particulier des agrégés qui font moins d'heures et gagnent davantage que leurs collègues certifiés en collège REP sans que rien ne le justifie.

Les jeunes qui entrent en école d'ingénieurs savent que le concours les a sélectionnés sur des savoirs spécifiques sur lesquels ils se sont entraînés, mais que les trois années de formation en feront des cadres techniques ou commerciaux disposant de connaissances, de compétences professionnelles et capables de s'adapter aux différentes situations auxquelles ils seront confrontés. Il n'y a pas chez eux de confusion entre les exigences du concours et leur métier.

Les jeunes qui décrochent le CAPES ou l'agrégation se font une fausse image et s'imaginent que leur métier d'enseignant consistera à transmettre le savoir qu'ils ont acquis dans leurs études et dans leur préparation au concours. Et la formation qu'ils reçoivent est trop courte, insuffisamment professionnelle, pour qu'ils puissent disposer à leurs débuts d'un bagage minimum.

Personnellement, je préfère un jeune qui a réfléchi sur son métier, qui connaît le fonctionnement du système éducatif, qui sait s'interroger sur les situations d'apprentissage et sur les difficultés que peuvent rencontrer les élèves dans l'acquisition de tel savoir ou de telle compétence, qu'un jeune qui revendique un savoir savant dont il ne fera jamais aucun usage, qu'il se chargera d'oublier au plus vite mais qui ne pense qu'en fonction de sa discipline et de la discipline qu'il lui faudra instaurer pour enseigner. Je préfère l'enseignant qui raisonne en termes d'apprentissages que celui qui parle d'enseignement et de discipline.

M. Volckcrick

IEN CCPD, un métier qui évolue : passer des constats à une participation active

Le mouvement de grogne des IEN de la rentrée 2005 a montré une forte mobilisation du corps. Elle correspondait à une demande légitime de revalorisation du traitement et des conditions de travail. Nous avons obtenu quelques avancées, modestes, mais significatives.

Le mouvement fut également l'occasion d'exprimer une demande de réflexion sur les missions des IEN CCPD. En effet, le système éducatif français change. De fait, le rôle et les missions des IEN CCPD bougent.

En moins de deux ans - le constat sur une période plus longue serait sans doute plus pertinent - l'Ecole et donc le métier d'IEN ont connu des changements importants. J'en ai retenu trois pour illustrer la situation (qui mériterait chacun une analyse approfondie) :

- La loi du 11 février 2005 sur le handicap a modifié par ses principes (tant mieux) et sa mise en œuvre les modalités de scolarisation et les procédures d'orientation des enfants en situation de handicap. Les CCPE-ES n'existent plus. Leurs présidents non plus. Il ne s'agit pas de le regretter. En revanche, nous avons à repenser notre rôle en la matière.

- La mise en place de la LOLF a introduit une nouvelle approche des missions et des budgets qui a donné une place prépondérante aux services administratifs. Combien d'IEN ont été associés à l'élaboration des BOP, des PAPA... ? Combien d'IEN ont connaissance du budget de l'Inspection Académique de leur département d'exercice ? Combien arrivent à se faire entendre sur des questions qualitatives comme la continuité pédagogique dans le cadre des remplacements ? Etc.

- La relance 2006 de l'éducation prioritaire se concrétise par la création des Réseaux Ambition Réussite. La circulaire 2006-058 (du 30 mars 2006) qui l'encadre, dit que " le comité exécutif (nouvelle instance de concertation des réseaux) est constitué du principal de collège, du principal adjoint, de tous les directeurs des écoles élémentaires et maternelles rattachées. L'IEN de la circonscription peut également faire partie de cette structure... " (notons que les réseaux n'ont plus de responsable défini comme dans les ZEP). C'est clair : l'IEN change de place. De responsable de ZEP (quelquefois), il devient observateur éventuel.

Ces trois exemples montrent nettement que dans un système qui bouge, l'encadrement intermédiaire bouge aussi.

Devons-nous rester contemplatif et prendre acte ? Ou en nous appuyant sur la force et les possibilités qu'offre l'action syndicale, contribuer à redéfinir nos missions par la mise en place d'un travail de réflexion aux niveaux départemental, académique et national ?

J'opte évidemment pour la 2ème voie.

Karim Touahmia
IEN CCPD de Thiers

LANGUE D'INTEGRATION ET SCOLARISATION (ou inversement ?)

Regards croisés franco-allemands

De quoi parle-t-on en Allemagne en ce moment ? D'Airbus et EADS ? Oui, un peu, bien sûr. Du trou des caisses d'assurance maladie et des hausses d'impôts en tous genres ? Assurément ! Mais il y a un autre sujet qui occupe beaucoup. Vous avez deviné ? Oui, je veux parler de l'éducation.

L'Allemagne a été secouée récemment par des incidents mettant en scène des élèves d'origine étrangère et des enseignants. Jusqu'à entraîner un débat au Parlement après remplacement d'un directeur d'école primaire et secondaire suite à des agressions d'enseignants.

Au moment de la crise des banlieues, à l'automne, les Allemands se pensaient protégés de ce type de dérive, n'ayant pas chez eux de ghettos peuplés d'immigrés et ceux-ci semblant bien intégrés.

Déjà l'an passé (der Spiegel du 18 juillet 2005), une autre cause avait secoué le monde éducatif allemand : les résultats de l'enquête PISA, plaçant le pays en position relativement moyenne - enfin, un peu plus que la France. Mais on en a parlé bien davantage que chez nous. Et depuis, pas un jour sans que des grands quotidiens ou hebdomadaires ne traitent une question touchant l'enseignement : l'apprentissage de la langue, la scolarisation avant 6 ans, le système secondaire qui laisse sortir un dixième des élèves sans qualification, le système de formation professionnelle qui offre des places d'apprentissage en nombre insuffisant, le système universitaire, la répartition des compétences entre l'Etat fédéral et les Länder, la mise en place d'une évaluation nationale des élèves...

La correspondance entre ces thèmes de discussion et ceux qui nous agitent est frappante.

Voyons d'un peu plus près. Mme Ute Erdsiek-Rave, ministre de l'éducation et des cultes du Land de Schleswig-Holstein et présidente de la conférence des ministres de l'éducation au niveau fédéral, a donné une interview au Spiegel n°22/2006 (semaine du 29 mai). Que dit-elle ?

Elle commence par signaler que la séparation des élèves dès la fin de la 4ème classe du primaire entre Gymnasium, (enseignement long), Realschule (enseignement court) et Hauptschule (primaire prolongé) était défavorable pour les migrants car ils n'ont pas le temps de s'approprier la langue. Ce qui devrait imposer d'apporter un soutien à ces enfants bien avant la période de décision. Pour cela " on a besoin de standards nationaux ". Il faudrait également que l'apprentissage de la langue soit le premier principe dans les jardins d'enfants dès l'âge de 3 ans. Dans son Land, un quart des jardinières d'enfants a déjà été formé dans cette optique, pour combattre " le déficit langagier, par des activités sur les sons, les rimes, les jeux de langage ".

Or, seulement 4% des enfants de cet âge fréquentent le jardin d'enfants. Il faut donc une action forte, ayant des implications financiè-

res importantes (les jardins d'enfants sont privés).

Elle souligne également qu'un tiers des enfants qui ne parlent pas bien allemand sont des enfants totalement allemands, qui " vivent dans des familles où l'on ne parle pas, où l'on regarde beaucoup la télévision, où l'on lit très peu. Ils sont sans langue ".

Ne met-on pas trop de pression sur l'école en lui demandant de prendre en charge toujours davantage de missions ?

Elle pense qu'il faut aider, accompagner les parents, par des " écoles de parents " (tiens donc !).

Enfin, il faut davantage d'enseignants issus de l'immigration et davantage d'hommes : le corps enseignant est à 70% féminin, " au jardin d'enfants, c'est pire, il n'y a pratiquement que des femmes ". Ainsi, au plan national, la proportion d'hommes au primaire est de 13,7% (die Zeit du 22/6). Pourtant, le salaire de début est de 2560 euros (il est permis de rêver !). Le journal ne précise pas s'il s'agit de brut ou de net.

Die Welt, du 22/6 également, estime que " l'école rend les élèves malades et agressifs " du fait de la pression mise sur eux pour recevoir les recommandations permettant de passer au gymnasium.

D'autres journaux vantent les principes des écoles Montessori ou le système Kraetzae, sans contraintes ni censure, où les élèves choisissent au jour le jour ce qu'ils vont faire. Curieux ! Cela rappellera quelques souvenirs aux anciens habitués de la librairie Maspéro, où l'on trouvait des ouvrages comme " Les boutiques d'enfants de Berlin ", " La pédagogie du maître camarade " et autre " Libres enfants de Summerhill "....

Par ailleurs, le gouvernement actuel de grande coalition poursuit la mise en place, par des subventions, d'activités péri-éducatives après l'école dans l'école, décision prise par le précédent gouvernement pour mettre en oeuvre la " Ganztagschule " (école toute la journée).

Il serait intéressant de pouvoir suivre ce qui sera effectivement mis en place comme modification des programmes et /ou des cursus scolaires, voire de formation des maîtres, pour répondre à ces attentes.

Ces mesures recommandées pour la langue sont-elles nouvelles ? La création des CEFISEM en 1975 devait répondre à cette mission. Un numéro de la revue Champ Educatifs, publiée par l'université de Paris-VIII en 1979, comporte un article d'un universitaire d'Aix-Marseille qui explique avoir été mandaté par le MEN pour étudier la langue des enfants de CM des quartiers nord de la ville, les enseignants de ces classes déplorant que leur faible niveau en français les gêne dans les autres apprentissages. Quels enseignements en ont été tirés ? J'ai peur de connaître la réponse !

Lors de ma formation, la promotion à laquelle j'appartenais avait effectué une visite au Conseil de l'Europe. Un responsable de l'étude

des systèmes éducatifs avait exposé ceux de plusieurs pays. A la question d'un collègue : " D'après votre expérience, lequel fonctionne le mieux ? " il avait eu cette réponse : " quel que soit le système, les élèves qui réussissent sont toujours les mêmes, ceux qui échouent également ".

Que faut-il en conclure ?

Eternel recommencement ? Il n'y aurait alors qu'à laisser les bras ballants et attendre que le temps passe. Absence de décision(s) appropriée(s) ? Les professionnels de terrain n'ont qu'à se débrouiller pour faire face avec leur bonne volonté et leur expérience. Absence de volonté politique ?

Gérard Malbosco
IEN Berlin